

**1PACTxp**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 25 000 euros**  
**Siège social : 2675 Route de Laumet**  
**19500 MEYSSAC**  
**944 571 785 RCS BRIVE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le premier décembre,

À 10 heures,

Les associés de la Société 1PACTxp se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aurélien DELECROIX, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 25 000 actions sur les 25 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

*AD*

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- suppression des dispositions transitoires préalables à l'immatriculation de la société,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de clôture du premier exercice social au 31 décembre 2026, pour prolonger de douze (12) mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 19 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 26 des statuts de la manière suivante :

#### **ARTICLE 26 - EXERCICE SOCIAL**

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2026. »

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts les dispositions transitoires relatives à l'immatriculation de la société et par voie de conséquence les articles 34 à 38.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

*AD*

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Aurélien DELECROIX

*Aurélien DELECROIX*